



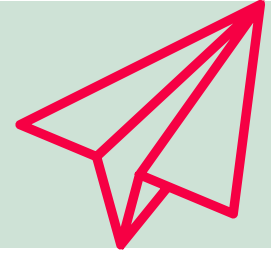
© Direction Communication CD21/SR/Photo: iStock - 01/20

DISPOSITIF **ENVOL**

LIEN SOCIAL
RECONNAISSANCE
ESTIME DE SOI
COMPÉTENCES
EXPÉRIENCE
RÉSEAU



**UN OUTIL
NOVATEUR
D'INSERTION
ET UNE RÉPONSE
À LA CRISE
DU BÉNÉVOLAT**



OÙ VOUS ADRESSER ?
CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA CÔTE-D'OR
Service Jeunesse Service Vie Associative
jeunessesportvieassociative@cotedor.fr
03 80 63 65 88



LE DISPOSITIF ENVOL, QU'EST-CE QUE C'EST ?



ENVOL est un **dispositif d'inclusion sociale** par le bénévolat proposé par le Département de la Côte-d'Or, et inscrit dans le Pacte de Solidarité signé avec l'État en partenariat avec France Bénévolat.

Il **s'adresse** aux jeunes issus de la protection de l'enfance et aux bénéficiaires du Revenu Solidarité Active (RSA) souhaitant s'engager dans le bénévolat.

Il **vis**e à aider les bénévoles à sortir de l'isolement, à se socialiser et à élargir leur horizon en devenant acteurs au service des projets et des bénéficiaires, tout en répondant à la crise du bénévolat.

Il **propose** aux volontaires :

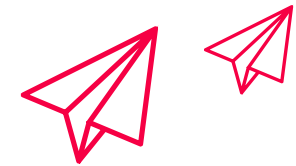
- une première approche avec les travailleurs sociaux,
- un **entretien individuel d'orientation** avec **France Bénévolat**, dont le rôle est de repérer les missions correspondant à leur projet,
- une **association** susceptible de les accueillir,
- un **accompagnement** tout au long de leur investissement,
- une **valorisation** de leur engagement qui devient ainsi une expérience favorisant l'insertion professionnelle.

LES ENGAGEMENTS DES DIFFÉRENTES PARTIES DU DISPOSITIF

LE BÉNÉVOLE

s'engage envers l'association à :

- **respecter** sa finalité et son éthique,
- **s'intégrer** dans son organisation et son **fonctionnement**,
- **assurer les engagements** pris et à respecter les consignes données,
- **tenir les horaires** et disponibilités choisis conjointement,
- **suivre** les actions de **formations** proposées.



L'ASSOCIATION

s'engage à :

- **accueillir** le bénévole, faciliter son intégration et **assurer** sa formation par les moyens adéquats,
- **faire un point régulier** sur les activités et les apports de l'engagement bénévole : reconnaissance, développement des compétences et inscription de celles-ci dans le "Passport Bénévole®",
- **garantir** au bénévole la couverture d'une assurance responsabilité civile dans le cadre des activités confiées,
- **rembourser** les dépenses autorisées, engagées pour le compte de l'association.

